

-----  
Anlage 2.

Légation Suisse, Washington.

Veillez remettre la note suivante au Président Wilson:

Le Conseil fédéral suisse adresse au Secrétariat général de la Société des Nations et communique aux Etats Membres la note ci-annexée.

**Dodis**



28 . M a i 1920 .

---

Connaissant le grand intérêt que Monsieur le Président des États-Unis a porté à la question du siège de la Ligue, et sûr des sentiments particulièrement amicaux de la grande République américaine pour la Suisse, Le Conseil fédéral tient à porter la note à la connaissance de Monsieur le Président des États-Unis. Le peuple suisse s'étant déclaré franchement, et en conformité avec ses institutions démocratiques, en faveur de la Société des Nations, ne saurait comprendre qu'au lendemain de sa décision, l'<sup>art.</sup> article 7 du Pacte ne devrait pas être immédiatement mis en exécution, mais que la question du siège, clairement résolue aux termes de cet article, pourrait former l'objet de nouvelles délibérations.

Le peuple et le gouvernement suisses attachent le plus grand prix aux principes élevés qui ont déterminé les auteurs du Pacte à établir le siège à Genève, et ils espèrent, dans l'intérêt de la Société des Nations même, que ces principes ne seront jamais abandonnés ou affaiblis.

Le texte de la note à annexer suit par télégramme No.....

---